

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

À compléter dans le cas d'une coupe forestière visant l'un des aspects suivants:

- la coupe forestière d'une superficie supérieure à 4 hectares d'un seul tenant;
- la coupe forestière couvrant plus de 30% de la superficie boisée totale de la propriété foncière (sur une propriété foncière de plus de 15 hectares);
- la coupe forestière visant à prélever plus de 30% des tiges de bois commercial à l'intérieur de la lisière boisée en bordure d'un chemin public réglementé.

1. Description des travaux projetés:

2. Joindre un plan de la coupe forestière projetée indiquant les renseignements suivants:

- < les limites de la propriété foncière et les numéros de lots;
- < le relevé des cours d'eau, lacs et chemins publics;
- < la localisation et la superficie de chaque site de coupe et leur distance par rapport à un chemin public, à un cours d'eau et à une propriété voisine;
- < le type de coupe et l'intensité du prélèvement dans chaque site de coupe;
- < la superficie totale de l'ensemble des sites de coupe;
- < la localisation et la superficie des coupes forestières effectuées depuis le 22 décembre 1997;
- < la localisation des peuplements d'éraiblières.

3. Motifs de la coupe forestière projetée

A - Dans le cas où les interventions forestières sont prescrites par un ingénieur forestier, l'ingénieur forestier doit remplir la section suivante et **joindre une copie signée** d'une prescription sylvicole et, s'il y a lieu, d'un plan d'aménagement forestier. (Cochez la ou les cases appropriée(s) et précisez s'il y a lieu):

- Le déboisement est effectué dans un peuplement affecté par une épidémie d'insectes ou de maladies ou dans le but d'éviter la propagation d'insectes ou de maladies, précisez: _____.
- Le déboisement est effectué dans un peuplement où il y a plus de 40% des tiges de bois commercial qui sont renversées par un chablis.
- Les travaux visent à réaliser une coupe de récupération, de régénération ou de succession, précisez: _____.
- Les travaux visent à réaliser une coupe de conversion et sera suivi d'une préparation du terrain et d'un reboisement à l'intérieur d'un délai de 2 ans.
- Le déboisement est effectué dans un peuplement parvenu à maturité et les méthodes de coupe préconisées permettront d'assurer la protection des arbres régénérés.
- Le déboisement est effectué sur une superficie supérieure à 0,2 ha dans les zones de protection identifiées à l'article 107.8.4. (Voir C)
- Autres motifs, précisez: _____

Je, soussigné _____ (nom en lettres moulées), membre de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, atteste que les travaux cochés ci-dessus et prescrits dans le document ci-annexé sont exacts et s'avèrent un traitement approprié et conforme aux règles de l'art.

Date

Signature de l'ingénieur forestier

B - En l'absence d'un rapport d'ingénieur forestier, veuillez préciser ci-dessous les motifs de la coupe forestière projetée:

C - Dans le cas d'un déboisement de plus de 40 % des tiges commerciales de catégorie 2 couvert par l'article 107.8.4, quelles sont les dispositions pour minimiser l'impact du déboisement sur la qualité visuelle ?

4. Fournir les engagements requis à l'article 107.9.2 du règlement (remplir l'annexe 4).

